

N/REF : 6/06/2025 11H37 C:000053 I:02679
V/REF : AC/C21096
V/Email reçu le Vendredi 06/06/2025 a 11H37

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CPE
IMMEUBLE : CLOS PERRIGAULT -CPE
13/15, RUE DU CLOS PERRIGAULT
(CLOS PERRI)
35132 VEZIN LE COQUET

Rennes, le 04 Juillet 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005-Lot9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 15 PERRIGAULT - MME LEBEAU NATHALIE 06 30 16 09 61
LOGEMENT N° 018447, PORTE N°8447, REZ DE CHAUSSEE
LOGEMENT SUPERIEUR, PORTE 8452 : MR PEDEZERT 07 81 40 68 21
MOTIF : AURÉOLE AU NIVEAU PLAFOND CUISINE
Donneur d'ordre : Mme A. CASAERT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 10/06
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
LOCATAIRE ABSENT MALGRÉ LA PRISE DE RENDEZ-VOUS
FIN DE CHANTIER
INTERVENTION A REPROGRAMMER

INTERVENTION DU 13/06
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
RECHERCHE DE FUITE CHEZ MME LEBEAU
CONSTAT : INFILTRATION AU NIVEAU DU PLAFOND
TEST D'HUMIDITÉ A 90%
TENTATIVE DE RECHERCHE DE FUITE DANS LOGEMENT 8452 : LOCATAIRE ABSENTE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL
INTERVENTION REPROGRAMMÉE

--
INTERVENTION DU 17/06
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DES ÉVACUATIONS AU NIVEAU DE LA CHAUDIERE
CONSTAT: SIPHON CHAUDIERE REMPLI D'EAU
PRÉVOIR DÉPOSE SIPHON ET DÉBOUCHAGE ÉVACUATION
PRÉVOIR REMPLACEMENT DU SIPHON CHAUDIERE
FIN DE CHANTIER ET REPLI MATÉRIEL

INTERVENTION DU 01/07
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
DÉPOSE DU SIPHON CHAUDIERE
CONSTAT : L'ÉVACUATION EST BOUCHÉE
DÉPOSE A PLUSIEURS ENDROITS DE L'ÉVACUATION CHAUDIERE
CONSTAT : L'ÉVACUATION EST PLEINE DE GRAISSE ET DÉPÔTS
DÉBOUCHAGE DES ÉVACUATIONS DÉPOSÉES
FAÇONNAGE, COLLAGE ET FIXATION DE L'ÉVACUATION
FOURNITURE ET POSE SIPHON CHAUDIERE
RACCORDEMENT
CONTROLE BON ÉCOULEMENT
REMARQUE : LES ÉVACUATIONS SOUS EVIER SONT EN CONTRE PENTE, LE SIPHON
MACHINE A LAVER EST INCOMPLET ET IL MANQUE DES COLLIERS AU NIVEAU DE
L'ÉVACUATION MACHINE A LAVER
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LGESTION Email envoyé le 01/07/25 a 16H36 Mme A. CASAERT

PRÉVOIR REFECTION CONTRE PENTE SOUS EVIER
PRÉVOIR REMPLACEMENT SIPHON MACHINE A LAVER
PRÉVOIR POSE DE COLLIERS POUR ÉVACUATION MACHINE A LAVER
DANS L'ATTENTE DE VOS INSTRUCTIONS

NR LGESTION Email envoyé le 23/06/25 a 17H00 acasaert@aiguillon.com

2306: SUITE INTERVENTION DU 17/06, PRÉVOIR REMPLACEMENT DU SIPHON
CHAUDIERE ET DÉBOUCHAGE DE L'ÉVACUATION, DANS L'ATTENTE DE VOS
INSTRUCTIONS, CORDIALEMENT

--

LE LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 13/06/25 A 17H23 MME A. CASAERT

LE LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 10/06/25 A 11H02 MME A. CASAERT

10/06 : MSG REP

NR LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 23/06/25 A 16:59 MME A. CASAERT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détrituts (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	DEP002-Absence Locataire le 10/06	1	20,00		20,00
1,00	PBL008-Ff RFE compl.EF-EC/chauf.<1/2jrPP	2	170,00		170,00
1,00	PBL118-Débouchage	51	92,00		92,00
1,00	PBL002-Dépose Tuyauterie/Ml	51	20,00		20,00
1,00	PBL005-Rempl.tuyauterie PVC /Ml	51	45,00		45,00
1,00	PBL105-FP.Siphon plast.appareils sanit.	51	56,00		56,00
TOTAL H.T.					403,00
T.V.A. a 10,00%					40,30
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>443,30</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.